

Manquement

Par le Dr Ṭāhā Ḥusayn

(al-Jumhūriyya, 19 octobre 1954)

À peine m'étais-je réinstallé en Égypte, après la fin de l'été, que j'appris qu'un ami très cher avait le cœur accablé d'une douleur aiguë et profonde : il venait d'être frappé par l'une de ces épreuves dont on dit qu'elles dépassent ce que les hommes peuvent supporter. Son jeune fils avait perdu la vue à la suite de certains incidents survenus parmi des enfants de son âge.

Cet ami généreux, ainsi que sa famille, supporta cette cruelle épreuve avec une dignité admirable. Il y résista autant qu'il le put, chercha tous les expédients possibles ; mais la rigueur du malheur se révéla plus forte et plus implacable que toute résistance et toute ruse. Il finit par s'incliner avec noblesse, comme il avait accueilli le coup avec noblesse. Pourtant, je le vis bouleversé, l'esprit égaré, ne sachant comment affronter la vie avec cet enfant chéri. Car il n'y a pas d'échappatoire : il faudra l'éduquer et le préparer à porter les charges de l'existence lorsque son âge l'y appellera — or les moyens d'une telle éducation font défaut en Égypte, ou peu s'en faut.

Les Égyptiens vivent encore, alors même que le XX^e siècle a dépassé sa moitié, comme ils vivaient aux siècles passés, aux temps de l'ignorance et de la négligence, lorsque l'on croyait fermement que ceux qui perdaient la vue, enfants ou adultes, étaient condamnés à vivre à la charge de leur famille et de leur nation. Si leurs proches pouvaient les entretenir, tant mieux ; sinon, on les destinait à la mémorisation et à la récitation du Coran, que la coutume a transformées en gagne-pain. Et si même cela ne leur était pas possible, il leur restait la mendicité, la quête de l'aumône, et le fardeau de la misère — fardeau jugé suffisant et acceptable, pourvu qu'il satisfît les consciences et rendît supportable une existence vécue de gré ou de force.

Seul al-Azhar a conservé cette tradition ancienne d'une manière qui sauvegarde la dignité humaine, en permettant à ces malheureux aveugles de vivre honorablement et de trouver dans la vie une consolation à leurs douleurs et à cette infirmité cruelle : celle de la science et de la religion, qu'ils étudient comme les voyants et qu'ils enseignent comme eux.

Quant aux écoles civiles, qu'elles soient fondées et administrées par l'État ou par des particuliers et des associations, elles restent fermées à ces aveugles, faute de moyens spécifiques permettant de les éduquer, de les former et de leur donner la possibilité de devenir des hommes libres et dignes.

Dans la société égyptienne, et plus particulièrement dans certains milieux ignorants et insouciant, règne une cruauté étrange, en contradiction flagrante avec ce à quoi les Égyptiens sont naturellement portés : la miséricorde, la bonté, la tendresse, le soin des

faibles. On se moque des aveugles, on raille certaines de leurs manières, sans gêne ni retenue, sans se soucier de blesser ceux que la vie a déjà meurtris et que les épreuves ont durement frappés.

Tout ce que l'Égypte moderne a su offrir, en matière de prise en charge des aveugles, se limite à la création de quelques instituts inspirés par la charité et la pitié, où l'on enseigne à certains d'entre eux de modestes travaux manuels, suffisants tout juste à leur assurer le plus simple des moyens de subsistance. Mais les esprits qu'abritent leurs têtes et les cœurs qui battent dans leurs poitrines ne comptent guère : puisqu'il a été décrété qu'ils ne verraient pas, on estime qu'ils n'ont rien à faire dans la vie de l'intelligence et de l'âme.

J'ai oublié bien des choses depuis que j'ai conscience de moi-même, et j'en oublierai encore bien d'autres avant la fin de mes jours ; mais il est une histoire de ma jeunesse que je n'ai jamais oubliée — et que je n'oublierai sans doute jamais — tant elle a assombri mes jours et troublé mes nuits, laissant dans mon cœur des cicatrices encore visibles, même si elles n'y éveillent plus ni colère ni faiblesse.

C'était à l'époque de la fondation de l'Université égyptienne, à la fin de la première décennie de ce siècle, lorsque la jeunesse s'y précipitait avec une soif brûlante pour un enseignement libre, affranchi de l'autorité britannique, et pour une science moderne, dégagée des contraintes d'al-Azhar. J'étais de ces jeunes gens ardents. Un jour, je me rendis dans une salle de cours, accompagné de mon jeune serviteur noir ; à peine avais-je atteint la porte que l'on m'en repoussa brutalement. Il n'était pas permis à ce garçon de m'accompagner dans la salle : l'entrée était interdite à quiconque ne possédait pas de carte d'inscription.

Je me rendis alors auprès du secrétaire de l'Université, feu Aḥmad Zakī Bey, pour me plaindre. Sa réponse fut plus dure encore que le refus du portier : « Que voulez-vous que j'y fasse, me dit-il, puisque Dieu a décrété que vous ne deviez pas assister au cours ? »

Certains amis eurent pitié de moi : ils m'attendaient à l'entrée des amphithéâtres, m'y accompagnaient, puis ressortaient avec moi jusqu'à l'endroit où le garçon m'attendait.

Je me suis souvent souvenu de cet épisode lorsque j'étais professeur à l'Université, chaque fois que cette même infirmité frappait des étudiants après l'obtention du baccalauréat. Je m'ingéniais alors à leur faciliter l'accès au savoir. Et lorsque je fus ministre de l'Instruction publique, si cette épreuve touchait des élèves avant l'examen du certificat secondaire, je m'efforçais de leur permettre de se présenter à l'examen, de le réussir et d'accéder ensuite à l'Université.

Je m'en suis souvenu encore à mon retour d'Europe, à la fin de cet été, en voyant la douleur et l'hésitation de cet ami à propos de son jeune fils. À peine avais-je terminé de le consoler que je reçus une lettre amère d'un autre père, frappé par la même épreuve, me demandant par quels moyens il pourrait élever et instruire son enfant aveugle d'une manière digne, qui le délivrerait de l'abattement, l'arracherait à l'impuissance et le rendrait capable d'assumer les charges de la vie lorsque le moment viendrait.

Tout le monde n'est pas disposé à envoyer son enfant aveugle dans un institut où l'on enseigne quelques métiers manuels simples ; tout le monde n'est pas prêt à le faire mémoriser le Coran pour qu'il vive de sa récitation ; tout le monde n'est pas enclin à l'envoyer à al-Azhar pour y devenir professeur de langue ou de religion.

Les enfants aveugles ont pourtant le droit — et la capacité — de se frayer un chemin dans la vie et d'en porter les charges avec dignité, comme tant de voyants le font. Ils ont, comme les autres Égyptiens, droit à l'éducation de la part de l'État ; ils ont même un droit particulier à la sollicitude et à la protection, car le devoir le plus élémentaire d'un État civilisé est de prendre en charge ceux que des accidents du sort ont rendus dépendants de cette protection.

Lorsque je parle des aveugles, je ne les isole pas des autres personnes frappées par des infirmités qui rendent leur éducation plus difficile que celle des bien-portants. Il n'est pas besoin d'enseigner au ministère de l'Instruction publique ce qui a été mis en place en Europe et en Amérique pour l'éducation de ces enfants et de ces jeunes gens : le ministère en sait plus que moi — ou, à tout le moins, il lui incombe d'en savoir davantage — et de retenir de ces expériences ce qui convient aux conditions de la vie égyptienne et à l'intérêt de ces enfants.

Il existe en Égypte une école fondée depuis quelque temps pour les aveugles, qui prétend les éduquer et les instruire comme il se doit. C'est un progrès, certes, mais insuffisant. Il vaudrait mieux multiplier de telles écoles dans les différentes villes du pays. Car tout le monde ne peut envoyer son enfant dans cette école unique, et il est fort probable qu'elle ne pourra accueillir tous ceux qui auraient besoin d'y être admis. Ils sont, hélas, bien plus nombreux ; dispersés à travers le territoire égyptien, ils ont droit à la sollicitude de l'État, qui doit les préparer à une vie digne, féconde et productive. Peut-être la nature a-t-elle déposé en certains d'entre eux des trésors qu'il serait criminel de laisser perdre.

C'est là un appel que j'adresse au ministre de l'Instruction publique. Je ne doute pas qu'il atteigne son cœur ardent et jeune ; je ne doute pas non plus qu'il l'accueille avec l'attention qu'il mérite. Ses concitoyens sentiront alors que la révolution dont il est l'un des artisans ne se bornera pas à transformer la vie politique et économique, mais qu'elle renouvellera la vie égyptienne tout entière ; qu'elle accordera aux faibles plus de sollicitude qu'aux forts ; qu'elle assurera à tous les Égyptiens une égalité digne dans les droits et les devoirs, chacun selon ses possibilités ; et qu'elle ouvrira pour tous une existence où le bonheur et la satisfaction ne seront pas le privilège de quelques-uns, tandis que la misère, la détresse et le chagrin seraient le lot des autres.

Je suis confiant que cette année ne s'achèvera pas sans que l'Égypte ait fondé des écoles où les aveugles recevront les mêmes soins et la même attention que ceux qui fréquentent aujourd'hui cette unique institution.